GROUPE DE TRAVAIL MOYENS DE PAIEMENT

FIN DE PARTIE POUR LE CHÈQUE

Sous couvert d'obsolescence matérielle **F.O.-DGFiP** a noté la **fin du Centre d'encaissement de Rennes** (CER) au **1/9/2027 couplée à celle du centre d'encaissement des amendes** (CEA).

Certes la DGFiP réplique dans son périmètre de compétence la **baisse tendancielle du nombre de chèques émis en France**, mais ce qui est choquant pour **F.O.-DGFiP**, c'est qu'à aucun moment l'humain n'est évoqué, les **conséquences RH pour les collègues de Rennes sont éludées et on ne parle que d'évolution de structures**.

Nulle part il n'est fait mention des difficultés qu'entraîneront le traitement des chèques par les SIP ou les SGC par exemple.

Décidément avec la DGFiP, **l'intendance doit suivre, ou un avenant sera porté au marché passé avec les buralistes et la Française des jeux pour rajouter les chèques dans leur escarcelle**, après avoir récupéré la **très lucrative activité des encaissements en espèces et parcarte bancaire** ?

Avec le recul, **F.O.-DGFiP** constate que l**a DGFiP avait déjà préparé le terrain par un rapport de la Mission Risques Audit (MRA) de 2021 qui a abouti aux fermetures de Lille et Créteil au 1/9/23**.

Après avoir conclu un peu vite à une soi-disante mauvaise productivité de Lille et Créteil couplée à une baisse des encaissements par TIP et chèques, ce **rapport de la MRA proposait trois pistes d'évolution de la filière : le maintien de cette activité** à la DGFiP en réorganisant la filière, **l'externalisation** auprès d'un prestataire extérieur, une **externalisation partielle**. C'est **cette dernière hypothèse** qui a été **validée** via l'externalisation à TESSI du traitement des chèques DFT.

CONSOLIDER C'EST ABANDONNER ?

Pour **F.O.-DGFiP**, l'idéologie et l'évolution des moyens de paiement font bon ménage. Les démantèlements de Lille et Créteil ont **ouvert une voie royale à TESSI et consacré l'abandon d'une mission régalienne et stratégique de l'État** au profit de sociétés privées.

Lors du **CSAR de juillet dernier**, la dernière phrase du document consacré à ce thème était d'une hypocrisie et d'un cynisme sans nom : *« Une attention particulière sera portée à l'évolution progressive des structures spécialisées dans le traitement industriel des chèques »*...

Il n'aura pas fallu longtemps pour sceller le sort des deux structures de Rennes dont la fin est programmée pour le 1/9/2027.

Il est arrivé à l'administration de se hater plus lentement !

Les intentions de l'administration sont sans appel : « ***La fin des encaissements par chèques peut ainsi s'envisager à horizon 2028*** ».

Partant de là, la **stratégie de la DGFiP en matière de moyens de paiement** est limpide.

Il s'agit de donner la **priorité au paiement dématérialisé**. La DGFiP veut offrir un panel cohérent et modernisé de **solutions digitales**, tout en maintenant **des options** (buralistes, caisses numéraires résiduelles) **pour les publics éloignés du numérique** ;

COMMENT COMPTE T-ELLE S'Y PRENDRE ?

• En **repensant et harmonisant les factures locales** (dès 2025) en les rendant plus lisibles et les **orientant prioritairement vers le paiement en ligne** ;

• En **intégrant ces factures locales dans l'ENSU** (rebaptisé « Mon espace finances publiques ») avec l'ambition de **75 % des factures locales** dans cet espace dès la fin 2025. **À terme, toutes les factures publiques** (y compris amendes) y seront regroupées et payables en ligne ;

• En **modernisant la plateforme PayFiP**, puisque le virement simplifié et référencé sera généralisé au 1er semestre 2026 et en **raccordant progressivement les plateformes amendes.gouv.fr, stationnement.gouv.fr et Satelit** pour offrir les mêmes moyens de paiement partout ;

• En introduisant **Wero, solution souveraine de paiement par virement instantané via numéro de téléphone**, permettant de réduire la dépendance aux réseaux Visa / Mastercard et de maîtriser les coûts.

La DGFiP devra convaincre certains de ses partenaires institutionnels (collectivités territoriales, le notariat notamment) du bien fondé de sa stratégie offensive en la matière.

Pour **F.O.-DGFiP**, et sans nier l'attrait pour le grand public et nos redevables de solutions de type PayFiP ou Wero, **le fait de supprimer le chèque à horizon de 2 ans pour une frange de nos citoyens les plus fragiles et frappés d'illectronisme bien malgré eux n'est pas digne d'un service public** tel que la DGFiP.

Faire passer le **réseau des buralistes et les France Services comme LA solution** nous laisse plus que dubitatifs.

C'est une **nouvelle étape**, probablement suivie au vu du débat public par quelques autres, **d'affaiblissement du service public**.

Certains imaginent sans doute que ces abandons successifs cesseront de vider les caisses mais ils contribueront plus surement, comme ceux qui les ont précédé, à remplir quelques poches !

FO DGFiP

C'EST POUR VOUS QU'ON SE BAT !